



Beauvais, le 30 juin 2010

Objet :

ELECTIONS CCI 2010

Désignation des électeurs pour l'élaboration des listes électorales
(Article R 713-1 du Code de Commerce)

Madame, Monsieur,

Courant du 4^{ème} trimestre 2010, tous les commerçants, industriels et prestataires de services du ressort de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise seront appelés à voter au cours du même scrutin pour l'élection :

- des **Membres** de leur Chambre de Commerce et d'Industrie **Territoriale** et de leur Chambre **Régionale** (*vos représentants*),
- des **Délégués Consulaires** (*dont le rôle est d'élire les juges de la circonscription judiciaire des Tribunaux de Commerce de Beauvais et de Compiègne*)

Les listes électorales font actuellement l'objet d'une mise à jour. C'est pourquoi, nous vous adressons un document issu de nos fichiers informatiques. Merci de le vérifier, le corriger si nécessaire et le compléter avant de nous le retourner.

PARTIE 1 : Election des MEMBRES – 1er électeur (*veuillez vérifier les renseignements informatiques indiqués*).

Toute entreprise dispose d'un électeur d'office pour la désignation des Membres et des Délégués Consulaires : il s'agit en principe du chef d'entreprise ou du plus haut responsable local inscrit au RCS

Le conjoint collaborateur est également électeur d'office (*art. L713-1-II-1^{er}c du Code de Commerce*) dès lors qu'il est déclaré au RCS.

En tant que chef d'entreprise, si vous ne souhaitez pas être électeur, vous pouvez désigner un représentant (*personne inscrite au RCS*) ou un mandataire (*personne exerçant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative au sein de l'entreprise ou établissement*)

Ensuite, si vous avez moins de 10 salariés : passez directement à la partie 3 du questionnaire «élection des délégués consulaires ».

PARTIE 2 : Elections des MEMBRES – électeurs supplémentaires (*concerne les entreprises de 10 salariés et +*)

Si votre entreprise emploie 10 salariés ou plus dans la circonscription, vous avez la possibilité de désigner des représentants supplémentaires (*qui exercent des fonctions de responsabilité*). Dans ce cas, en fonction du nombre de salariés porté dans le document joint, je vous invite à compléter le tableau de façon à désigner des représentants supplémentaires qui pourront également se porter candidat, soit comme membre, soit comme délégué consulaire.

Pour les établissements de plus de 100 salariés, vous pouvez désigner les électeurs supplémentaires sur papier à en-tête daté et signé par le chef d'entreprise, en indiquant leur nom de famille, nom d'usage, prénom(s), date de naissance, nationalité, fonction, téléphone, courriel, accompagné de la signature du ou des intéressés.

PARTIE 3 : Election des DELEGUES CONSULAIRES

Vous pouvez ici mentionner comme électeurs, en plus de ceux précédemment désignés, des cadres de votre entreprise ou établissement exerçant des fonctions impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative.

Attention : les électeurs mentionnés ne doivent être inscrits qu'une seule fois sur la liste électorale des délégués consulaires d'un même ressort de Tribunal de Commerce.

Si vous êtes le représentant de plusieurs entreprises dans notre circonscription, vous ne pouvez voter que pour une seule entreprise par ressort de Tribunal. Si tel est votre cas, merci de choisir celle au titre de laquelle vous voulez être inscrit sur la liste électorale des Délégués Consulaires du Tribunal de Commerce de Beauvais et/ou du Tribunal de Commerce de Compiègne.

Attention : Ne peuvent être électeurs des Délégués Consulaires, que les ressortissants de l'un des 27 Etats membres de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen (*Norvège, Islande, Liechtenstein*)

Si les énonciations portées au RCS n'étaient plus en conformité avec la réalité de l'entreprise, il convient d'en entreprendre les modifications nécessaires pour la prise en compte au fichier électoral.

Nos services sont à votre disposition pour vous fournir toutes informations complémentaires :

Ghislaine DESBORDES	03 44 79 80 24
Sylvie MERLIN	03 44 79 80 47
Véronique PREVEL	03 44 79 80 30

Comptant sur votre retour de questionnaire, je vous prie de croire, **Madame, Monsieur**, en l'assurance de ma meilleure considération.

Jacky LEBRUN
Président